



**COMITE DEPARTEMENTAL
DE TIRA L'ARC DU CHER**
www.cd18tiralarc.fr
cdtiralarc18@gmail.com
 Organe déconcentré de la
 Fédération Française de Tir à l'Arc

Règles de sélection – qualification au championnat départemental du Cher Tir à 18m en salle

Bourges Arc Club – MARMAGNE samedi 03 et dimanche 04 février 2024

La commission sportive s'est réunie et a élaboré les tableaux de répartition théorique des Archers en fonction des possibilités du gymnase et des performances enregistrées des archers du Cher.
 52 x 2 = 104 places sont disponibles sur les 2 jours.

Tableaux des quotas

Tableaux retenus par catégories et armes (CL classique, CO compound, BB arc nu) :

Samedi 03 février 2024

Arme	Classique								
Catégories	U13FCL	U15FCL	U15HCL	U18FCL	U18HCL	U21FCL	U21HCL	S3FCL	S3HCL
Cut phase finale	2	2	4	3	5	1	4	4	12
Accès Phases finales	F	F	1/2F	F	1/2F	F	1/2F	1/2F	1/4F

Arme	Poulies	
Catégories	S2HCO	S3HCO
Cut phase finale	6	8
Accès Phases finales	1/2F	1/4F

Pour un total de 51 places.

Dimanche 04 février 2024

Arme	Classique				Poulies		Arc nu	Para		
Catégories	S1FCL	S1HCL	S2FCL	S2HCL	U21HCO	S1HCO	FBB	HBB	PARACL	PARACO
Cut phase finale	4	8	6	12	1	4	4	8	1	1
Accès Phases finales	1/2F	1/4F	1/2F	1/4F	F	1/2F	1/2F	1/4F	F	F

Pour un total de 49 places.

Blasons : toutes les phases du championnat se tireront sur des blasons triples verticaux correspondant à la catégorie.



Partenaires du Comité Départemental de Tir à l'Arc du Cher
RNA W181002105 SIRET N° : 424 881 167 000 29
 Siège Social : Maison Départementale des Sports 1 rue Gaston Berger 18000 Bourges
 Présidence : 32 route des Rouges-Gorges Patinges 18320 Torteron
 Secrétariat général : 1 Les Bords du Cher 18500 Ste-Thorette
 Trésorerie Générale : 3 rue Toto Grimoin 18340 Crosses



Conditions

- 1) Avoir réalisé 3 scores d'ici le 28/01/2024 dernier délai,
 - 2) Se préinscrire et avoir payé à l'ordre de Bourges Arc Club,
 - 3) Les meilleurs préinscrits du classement départemental, figurant dans les quotas, seront retenus.
-

Processus

- ⇒ Les **préinscriptions (prioritaire par mail), avec le paiement d'engagement obligatoire**, devront parvenir au Trésorier du Bourges AC délégué à l'organisation **jusqu'au 28 janvier minuit 2024** (mail ou téléphone → voir mandat),
 - ⇒ Pour le paiement, nous accordons un délai supplémentaire jusqu'au **01 février 2024 pour les chèques uniquement**.
 - ⇒ Les chèques des archers préinscrits mais finalement non sélectionnés dans le tableau final, seront détruits.
-

À l'issue du concours de VIERZON 1^{ère} les 27-28 janvier 2024 – date de clôture du classement départemental

- ✓ Un repêchage **dans l'ordre des meilleurs scores recensés sera effectué dans les catégories concernées**, et la liste définitive des sélectionnés sera communiquée aux présidents de club et sur le site du Comité du Cher à partir du 01/02/2024 au soir.
 - ✓ Chaque préinscrit s'engage à participer s'il est sélectionné. Dans le cas contraire, **les archers qui ne désirent pas participer ou ceux absents ou malades pendant ces 2 jours doivent le signaler le plus tôt possible** par mail à **Guy CHAPUIS** president.bac18@gmail.com
Ce geste sympathique permettra la qualification d'archers en attente.
-

Suivi du classement et liste des sélectionnés

- ❖ Les archers peuvent suivre le classement départemental sur le site du comité du Cher www.cd18tiralarc.fr,
- ❖ Les présidents de clubs sont chargés de transmettre les informations pour que les préinscrits puissent être prévenus de leur sélection.